



CIRCULAIRE N° 2052 - MPMBPE/DGD du 06 DEC. 2019

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Mise en œuvre de la 1ère phase du démantèlement tarifaire de l'Accord de Partenariat Economique Intérimaire CI-UE:

Réf. : Ordonnance n° 2019-80 du 23/01/2019 portant mise en œuvre de la première phase du démantèlement tarifaire dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers, que la mise en œuvre de la première phase du démantèlement tarifaire de l'accord de libre-échange réciproque dit "Accord de Partenariat Economique" (APE), entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne, sera effective à compter du **09 décembre 2019**

Conformément à l'ordonnance n°2019-80 du 23/01/2019 visée en référence, la première phase du démantèlement tarifaire, entrée en vigueur le 1er janvier 2019, porte sur **1155 lignes tarifaires** du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO dont le détail est annexé à la présente. Cette liste est également disponible sur le site internet de la Direction Générale des Douanes à l'adresse suivante: www.douanes.ci

Les produits couverts par ces 1155 lignes tarifaires, identifiés et reconnus originaires de l'Union européenne, seront exemptés du droit de douane (DD) lors de leur importation en Côte d'Ivoire pour la mise à la consommation.

Les autres droits et taxes inscrits au Tarif Extérieur Commun, à savoir la Redevance statistique (RS), les prélèvements communautaires (PCS, PCC, PUA) et les taxes éventuelles de sauvegarde ainsi que les taxes de consommation intérieure exigibles à l'importation (TVA, droits d'accises notamment), restent dus, le cas échéant.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MPMBPE/Cab
- MIAIE/Cab
- MCI/Cab
- MEF/Cab
- CGECI
- UGECI
- FINSCI
- FENACCI
- PAA
- PASP
- GUCE-CI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie CI Européenne CI
- Chbre Cce & Industrie CI Française CI
- Chbre Cce & Industrie CI Libanaise CI
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes

**P. LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
P.O LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**

Colonel Issa GUATTARA
Administrateur en Chef des Services Financiers



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
0102210000	5	-- Bovins vivants domestiques reproducteurs de race pure
0102310000	5	-- Buffles vivants reproducteurs de race pure
0105140000	5	-- Oies domestiques vivantes, d'un poids n'excédant pas 185 g
0105990000	10	-- Canards, oies, dindons, dindes et pintades vivants domestiques, d'un poids excédant 185 g
0106110000	10	-- Primates vivants
0106120000	10	-- Baleines, dauphins et marsouins (...); lamantins et dugongs (...); otaries et phoques, lions de
0106130000	10	-- Chameaux et autres camélidés (Camelidés) vivants
0106140000	10	-- Lapins et lièvres vivants
0106190000	10	-- Autres mammifères vivants
0106200000	10	-- Reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer) vivants
0106310000	10	-- Oiseaux de proie vivants
0106320000	10	-- Psittaciformes (y compris les perroquets, perruches, aras et cacatoès) vivants
0106330000	10	-- Autruches; émeus (Dromaius novaehollandiae) vivants
0106390000	10	-- Autres oiseaux vivants
0106410000	5	-- Abeilles vivantes
0106490000	10	-- Insectes vivants, autres que les abeilles
0106900000	10	-- Animaux vivants, autres que les mammifères, reptiles, oiseaux et insectes
0208300000	20	-- Viandes et abats comestibles de primates, frais, réfrigérés ou congelés
0208500000	20	-- Viandes et abats comestibles de reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer), frais, réfrigérés ou congelés
0210910000	20	-- Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séché (...) de primates; farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats de primates
0210930000	20	-- Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séché (...) de reptiles; farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats de reptiles
0301110000	10	-- Poissons vivants d'ornement d'eau douce
0301190000	10	-- Poissons vivants d'ornement autres que d'eau douce
0301911000	5	-- Alevins de truites (Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, ... chrysogaster) vivants
0301921000	5	-- Alevins d'anguilles (Anguilla spp.) vivants
0301929000	10	-- Anguilles (Anguilla spp.) vivantes, autres que les alevins
0301931000	5	-- Alevins de carpes (Cyprinus carpio, Carassius carassius ... Mylopharyngodon piceus) vivants
0301941000	5	-- Alevins de thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (Thunnus thynnus, thunnus orientalis) vivants
0301951000	5	-- Alevins de thons rouges du sud (Thunnus maccoyii) vivants
0301991000	5	-- Alevins d'autres poissons vivants non dénommés ni compris ailleurs
0402212100	5	--- Lait ..., ccentrés sans add. de sucre...en poudre..., ten. en poids mat. gr. excéd.1,5%, en embal. de moins de 25Kg vente en Pncio
0402292100	5	--- Lait et crème de lait, ccentrés add. de sucre...en poudre..., ten. en poids mat. gr. excéd.1,5%, en embal. moins de 25Kg vente en Pncio
0501000000	5	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés; déchets de cheveux.
0502100000	5	- Soies de porc ou de sanglier et déchets de ces soies
0502900000	5	- Poils de blaireau et autres poils pour la brosse; déchets de ces poils.
0505100000	5	- Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage, duvet, brutes ou simplement nettoyées, désinfectées ou traitées en vue de leur conservation
0505900000	5	- Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet; poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes
0506100000	5	- Osséine et os acidulés
0507101000	5	-- Défenses d'éléphants, brutes ou simplement préparées, mais non découpées en forme
0507109000	5	-- Ivoire autre que défenses d'éléphants; poudre et déchets d'ivoires
0507900000	5	- Ecaille de tortue, fanons (...) de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois,... forme; poudres et déchets de ces matières.
0508000000	5	Corail et mat. Simil., brutes ou simpl. préparés, ... travaillés; coquilles..., brutes ou simpl. préparés,... forme, leurs poudres et déchets.
0510000000	5	Ambre gris, castoreum, civette et musc; cantharides; bile, même séchée; glandes et autres subst. d'origine animale utilisées... provisoire.
0511100000	5	- Sperme de taureaux

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
0511910000	5	-- Produits de poissons ou de crustacés, mollusq. ou autres invertébrés aquatiques; animaux morts du Chap.3 impropres à l'alimentat. humaine
0601100000	5	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif
0601200000	5	- Bulbes, oignons, tubercul..., racines tubéreus., grif. et rhizomes, en végétat. ou fleur; plants, plantes et racines de chicorée (...12.12)
0602100000	5	- Boutures non racinées et greffons
0602200000	5	- Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non
0602300000	5	- Rhododendrons et azalées, greffés ou non
0714300000	20	- Ignames (Dioscorea spp.) fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même débitées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets
0714400000	20	- Colocases (Colocasia spp.) fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même débitées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets
0714500000	20	- Yautias (Xanthosoma spp.) frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets
0714900000	20	- Racines d'arrow-root..., racines et tubercules simil., NDCA, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités...; moelle de sagoutier
0814000000	5	Ecorces d'agrumes ou de melons (y compris les pastèques), fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ... bien séchées.
1002100000	5	- Seigle de semence
1002900000	5	- Seigle autre que de semence
1003100000	5	- Orge de semence
1003900000	5	- Orge autre que de semence
1004100000	5	- Avoine de semence
1007100000	5	- Sorgho à grains de semence
1007900000	5	- Sorgho à grains autre que de semence
1008100000	5	- Sarrasin
1008210000	5	-- Millet de semence
1008290000	5	-- Millet autre que de semence
1008300000	5	- Alpiste
1008400000	5	- Fonio (Digitaria spp.)
1008600000	5	- Triticale
1203000000	5	Coprah.
1205100000	5	- Graines de navette ou de colza, même concassées, à faible teneur en acide érucique
1205900000	5	- Graines de navette ou de colza, même concassées, autres qu'à faible teneur en acide érucique
1207100000	5	- Noix et amandes de palmiste, même concassées
1207300000	5	- Graines de ricin, même concassées
1207600000	5	- Graines de carthame (Carthamus tinctorius), même concassées
1207700000	5	- Graines de melon, même concassées
1207991000	5	-- Graines de karité, même concassées
1209100000	5	- Graines de betteraves à sucre à ensemercer
1209210000	5	-- Graines fourragères de luzerne à ensemercer
1209220000	5	-- Graines fourragères de trèfle (Trifolium spp.) à ensemercer
1209230000	5	-- Graines fourragères de fétuque à ensemercer
1209240000	5	-- Graines fourragères du pâturin des prés du Kentucky (Poa pratensis L.) à ensemercer
1209250000	5	-- Graines fourragères de ray grass (Lolium multiflorum Lam., Lolium perenne L.) à ensemercer
1210100000	5	- Cônes de houblon, frais ou secs, non broyés ni moulus ni sous forme de pellets
1210200000	5	- Cônes de houblon frais ou secs broyés moulus ou sous forme de pellets; lupuline
1211300000	5	- Paille de pavot fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée
1211400000	5	- Paille de pavot fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée
1212920000	5	-- Caroubes fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées
1212930000	5	-- Cannes à sucre fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées
1212940000	5	-- Racines de chicorée non torréfiées de la variété Cichorium intybus sativum, servant principalement à l'alimentation humaine

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
1213001000	5	- Balles de maïs brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets
1213009000	5	- Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets autres que balles de maïs
1214100000	5	- Farine et agglomérés sous forme de pellets de luzerne
1302110000	5	- Opium
1302120000	5	- Sucrs et extraits de réglisse
1401100000	5	- Bambous
1401200000	5	- Rotins
1401900000	5	- Matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie (...) autres que bambous et rotins
1404200000	5	- Linters de coton
1404901000	5	-- Grains durs, pépins, coques et noix à tailler, de végétaux
1404909000	5	-- Autres produits végétaux à l'exclusion de linters de coton, grains durs, pépins, coques et noix à tailler, NDCA
1521100000	5	- Cires végétales (autres que les triglycérides), même raffinées ou colorées
1521909000	5	-- Spermaceti, même raffiné ou coloré
1702110000	5	-- Lactose à l'état solide et sirop de lactose, contenant en poids 99 % ou plus de lactose, ... en lactose anhydre calculé sur matière sèche
1702190000	5	-- Lactose à l'état solide et sirop de lactose, autres que ceux du n° 1702.11
1702200000	5	- Sucre à l'état solide et sirop sans addition d'aromatizants ou de colorants, d'érable
1702400000	5	- Glucose et son sirop, contenant en poids à l'état sec de 20 % inclus à 50 % exclus de fructose, exception du sucre inverti (ou interverti)
1702500000	5	- Fructose chimiquement pur, à l'état solide
1702600000	5	- Autre fructose et son sirop, contenant en poids à l'état sec plus de 50 % de fructose, à l'exception du sucre inverti (ou interverti)
2102300000	5	- Poudres à lever préparées
2502000000	5	- Pyrites de fer non grillées.
2503000000	5	- Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal.
2504100000	5	- Graphite naturel, en poudre ou en paillettes
2504900000	5	- Graphite naturel, autre qu'en poudre ou en paillettes
2505900000	5	- Sables naturels de toute espèce (autres que siliceux et quartzeux), même colorés, à l'exclusion des sables métallifères du Chapitre 26
2506100000	5	- Quartz (autres que les sables naturels)
2506200000	5	- Quartzites, même dégrossies ou simplement débitées, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire
2507000000	5	- Kaolin et autres argiles kaoliniques, même calcinés.
2508100000	5	- Bentonite
2508300000	5	- Argiles réfractaires
2508400000	5	- Autres argiles (à l'exclusion des argiles expansées du n° 68.06), autres que bentonite et argiles réfractaires, même calcinées
2508500000	5	- Andalousite, cyanite et sillimanite, même calcinées
2508600000	5	- Mullite
2508700000	5	- Terres de chamotte ou de dinas
2509000000	5	- Craie.
2510100000	5	- Phosphates de calcium naturels, phosphates aluminocalciques naturels et craies phosphatées, non moulus.
2510200000	-	- Phosphates de calcium naturels, phosphates aluminocalciques naturels et craies phosphatées, moulus
2511100000	5	- Sulfate de baryum naturel (barytine)
2511200000	5	- Carbonate de baryum naturel (withérite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de baryum du n° 28.16
2512000000	5	- Farines siliceuses fossiles (Kieselguhr,...) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées.
2514000000	5	- Ardoise, même dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire.

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
2516110000	5	-- Granit brut ou dégrossi
2516200000	5	- Grès même dégrossi ou simplement débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire
2517200000	5	- Macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières citées dans le n° 2517.10
2517300000	5	- Tarmacadam
2518200000	5	- Dolomie calcinée ou frittée, y compris la dégrossie ou simplement débitée en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire
2518300000	5	- Pisé de dolomie
2519100000	5	- Carbonate de magnésium naturel (magnésite)
2524900000	5	- Amiante (asbeste), à l'exclusion de la crocidolite
2525100000	5	- Mica brut ou clivé en feuilles ou lamelles irrégulières («splittings»)
2525300000	5	- Déchets de mica
2528000000	5	Borates naturels et leurs concentrés(...), sauf ceux extraits des saumures naturelles; acide boriq. naturel titrant au plus 85 % de H3BO3 ...
2529100000	5	- Feldspath
2529210000	5	-- Spath fluor contenant en poids 97 % ou moins de fluorure de calcium
2529220000	5	-- Spath fluor contenant en poids plus de 97 % de fluorure de calcium
2529300000	5	- Leucite; néphéline et néphéline syénite
2601111000	5	-- Minerais de fer et leurs concentrés, non agglomérés, en morceaux, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)
2601112000	5	-- Minerais de fer fin et leurs concentrés, non agglomérés, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)
2601113000	5	-- Minerais de fer et leurs concentrés, non agglomérés, enrichis, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)
2601119000	5	-- Autres minerais de fer et leurs concentrés, non agglomérés, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites), du n° 26.01
2601120000	5	- Minerais de fer et leurs concentrés, agglomérés, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)
2601200000	5	- Pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)
2602000000	5	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y compris les ferrugineux et leurs concentrés, teneur en manganèse de 20% ou plus en poids...sec
2603000000	5	Minerais de cuivre et leurs concentrés.
2604000000	5	Minerais de nickel et leurs concentrés.
2605000000	5	Minerais de cobalt et leurs concentrés.
2606000000	5	Minerais d'aluminium et leurs concentrés.
2607000000	5	Minerais de plomb et leurs concentrés.
2608000000	5	Minerais de zinc et leurs concentrés.
2609000000	5	Minerais d'étain et leurs concentrés.
2610000000	5	Minerais de chrome et leurs concentrés.
2611000000	5	Minerais de tungstène et leurs concentrés.
2612100000	5	- Minerais d'uranium et leurs concentrés
2612200000	5	- Minerais de thorium et leurs concentrés
2613100000	5	- Minerais de molybdène et leurs concentrés, grillés
2613900000	5	- Minerais de molybdène et leurs concentrés, autres que grillés
2614000000	5	Minerais de titane et leurs concentrés.
2615100000	5	--Minerais de zirconium et leurs concentrés
2615900000	5	- Minerais de niobium, de tantale ou de vanadium, et leurs concentrés
2616100000	5	- Minerais d'argent et leurs concentrés
2616901000	5	Minerais d'or et leurs concentrés
2616909000	5	-- Minerais de métaux précieux (autres qu'argent ou or) et leurs concentrés
2617100000	5	- Minerais d'antimoine et leurs concentrés
2617900000	5	- Autres minerais et leurs concentrés, du n° 26.17
2619000000	5	Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier.
2620110000	5	-- Mattes de galvanisation contenant principalement du zinc (autres que ceux provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier)

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
2620190000	5	-- Scories, cendres et résidus (autres que ceux ... l'acier) contenant principalement du zinc, à l'exclusion des mattes de galvanisation
2620210000	5	-- Boues d'essence au plomb et boues de composés antidétonants contenant du plomb (autres que ceux... de la fonte, du fer ou de l'acier)
2620290000	5	-- Scories, cendres et résidus (autres que ceux ... l'acier) contenant principalement du plomb, à l'exclusion de ceux du n° 2620.21
2620300000	5	- Scories, cendres et résidus (autres que ceux... de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier) contenant principalement du cuivre
2620400000	5	- Scories, cendres et résidus (aut. que ceux... de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier) contenant principalement de l'aluminium
2620600000	5	- Scories, cendres et résidus (autres que ceux...l'acier), contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, ...chimiques
2620910000	5	-- Scories, cendres et résidus (autres que ceux ... l'acier) contenant de l'antimoine, du béryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges
2620990000	5	-- Autres scories, cendres et résidus (autres que ceux... l'acier), contenant des métaux, de l'arsenic ou leurs composés, du n° 26.20
2621100000	5	- Cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux
2621900000	5	- Autres scories et cendres, y compris les cendres de varech
2701120000	5	-- Houille bitumineuse, même pulvérisée, mais non agglomérée
2701190000	5	-- Autres houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées, du n° 27.01
2702100000	5	- Lignite, même pulvérisés, mais non agglomérés, à l'exclusion du jais
2702200000	5	- Lignite agglomérés, à l'exclusion du jais
2704000000	5	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue.
2705000000	5	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux.
2706000000	5	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y compris les goudrons reconstitués.
2707100000	5	- Benzol (benzène)
2707200000	5	- Toluol (toluène)
2707400000	5	- Naphtalène
2707910000	5	-- Huiles de créosote
2708100000	5	- Brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux
2708200000	5	- Coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux
2709000000	0	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux.
2713110000	5	-- Coke de pétrole non calciné
2713120000	5	-- Coke de pétrole calciné
2716000000	5	Energie électrique. (position facultative)
2801100000	5	- Chlore
2801200000	5	- Iode
2801300000	5	- Fluor; brome
2802000000	5	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal.
2803000000	5	Carbone (noirs de carbone et autres formes de carbone non dénommées ni comprises ailleurs).
2804100000	5	- Hydrogène
2804210000	5	-- Argon
2804290000	5	-- Autres gaz rares à l'exclusion d'argon
2804300000	5	- Azote
2804400000	5	- Oxygène
2804500000	5	- Bore; tellure
2804610000	5	-- Silicium contenant en poids au moins 99,99 % de silicium
2804690000	5	-- Silicium autre que celui contenant en poids au moins 99,99 % de silicium
2804700000	5	- Phosphore
2804800000	5	- Arsenic
2804900000	5	- Sélénium
2805110000	5	-- Sodium
2805120000	5	-- Calcium

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
2805190000	5	-- Métaux alcalins ou alcalino-terreux autres que sodium ou calcium
2805300000	5	- Métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux
2805400000	5	- Mercure
2806200000	5	- Acide chlorosulfurique
2807000000	5	Acide sulfurique; oléum.
2808000000	5	Acide nitrique; acides sulfonitriques.
2809100000	5	- Pentaoxyde de diphosphore
2809200000	5	- Acide phosphorique et acides polyphosphoriques, de constitution chimique définie ou non
2810000000	5	Oxydes de bore; acides boriques.
2811110000	5	-- Fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)
2811120000	5	-- Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
2811190000	5	-- Autres acides inorganiques, à l'exclusion du fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique) et du cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
2811290000	5	-- Autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques autres que le dioxyde de carbone ou de silicium
2812110000	5	-- Dichlorure de carbonyle (phosgène)
2812120000	5	-- Oxychlorure de phosphore
2812130000	5	-- Trichlorure de phosphore
2812140000	5	-- Pentachlorure de phosphore
2812150000	5	-- Monochlorure de soufre
2812160000	5	-- Dichlorure de soufre
2812170000	5	-- Chlorure de thionyle
2812190000	5	-- Autres chlorures et oxychlorures du N°28.12
2812900000	5	- Halogénures et oxyhalogénures des éléments non métalliques autres que chlorures et oxychlorures
2813100000	5	- Disulfure de carbone
2813900000	5	- Sulfures des éléments non métalliques, autres que le disulfure de carbone; trisulfure de phosphore du commerce.
2814100000	5	- Ammoniac anhydre
2814200000	5	- Ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)
2815200000	5	- Hydroxyde de potassium (potasse caustique)
2815300000	5	- Peroxydes de sodium ou de potassium
2816100000	5	- Hydroxyde et peroxyde de magnésium
2816400000	5	- Oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum
2817000000	5	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc.
2818100000	5	- Corindon artificiel, chimiquement défini ou non
2818200000	5	- Oxyde d'aluminium autre que le corindon artificiel
2818300000	5	- Hydroxyde d'aluminium
2819100000	5	- Trioxyde de chrome
2819900000	5	- Oxydes et hydroxydes de chrome à l'exclusion du trioxyde
2820100000	5	- Dioxyde de manganèse
2820900000	5	- Oxydes de manganèse à l'exclusion du dioxyde
2821200000	5	- Terres colorantes contenant en poids 70 % ou plus de fer combiné évalué en Fe2O3.
2822000000	5	Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce.
2823000000	5	Oxydes de titane.
2824100000	5	- Monoxyde de plomb (litharge, massicot)
2824900000	5	- Oxydes de plomb autre que monoxyde de plomb (litharge, massicot), minium et mine orange
2825100000	5	- Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques
2825200000	5	- Oxyde et hydroxyde de lithium
2825300000	5	- Oxydes et hydroxydes de vanadium
2825400000	5	- Oxydes et hydroxydes de nickel
2825500000	5	- Oxydes et hydroxydes de cuivre
2825600000	5	- Oxydes de germanium et dioxyde de zirconium
2825700000	5	- Oxydes et hydroxydes de molybdène
2825800000	5	- Oxydes d'antimoine

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
2825900000	5	- Autres bases inorganiques; autres oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux, du n° 28.25
2826120000	5	-- Fluorures d'aluminium
2826190000	5	-- Fluorures autres que d'aluminium
2826300000	5	- Hexafluoroaluminate de sodium (cryolithe synthétique)
2826900000	5	- fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor à l'exception de l'hexafluoroaluminate de sodium(cryolithe synthétiq.)
2827100000	5	- Chlorure d'ammonium
2827310000	5	-- Chlorures de magnésium
2827320000	5	-- Chlorures d'aluminium
2827350000	5	-- Chlorures de nickel
2827390000	5	-- Autres chlorures du n° 28.27
2827410000	5	-- Oxychlorures et hydroxychlorures de cuivre
2827490000	5	-- Oxychlorures et hydroxychlorures autres que de cuivre
2827510000	5	-- Bromures de sodium ou de potassium
2827590000	5	-- Bromures (autres que de sodium ou de potassium) et oxybromures
2827600000	5	- Iodures et oxyiodures
2828100000	5	- Hypochlorite de calcium du commerce et autres hypochlorites de calcium
2829110000	5	-- Chlorates de sodium
2829190000	5	-- Chlorates autres que de sodium
2829900000	5	- Perchlorates; bromates et perbromates; iodates et périodates
2830100000	5	- Sulfures de sodium
2830900000	5	- Sulfures autres que de sodium; polysulfures, de constitution chimique définie ou non
2831100000	5	- Dithionites et sulfoxylates de sodium
2831900000	5	- Dithionites et sulfoxylates autres que de sodium
2832100000	5	- Sulfites de sodium
2832200000	5	- Autres sulfites à l'exclusion du sulfite de sodium
2832300000	5	- Thiosulfates
2833110000	5	-- Sulfate de disodium
2833190000	5	-- Sulfates de sodium autres que de disodium
2833210000	5	-- Sulfates de magnésium
2833240000	5	-- Sulfates de nickel
2833250000	5	-- Sulfates de cuivre
2833270000	5	-- Sulfates de baryum
2833290000	5	-- Autres sulfates du n° 28.33
2833300000	5	- Aluns
2833400000	5	- Peroxosulfates (persulfates)
2834100000	5	- Nitrites
2834210000	5	-- Nitrates de potassium
2835100000	5	- Phosphinates (hypophosphites) et phosphonates (phosphites)
2835220000	5	-- Phosphates de mono- ou de disodium
2835240000	5	-- Phosphates de potassium
2835250000	5	-- Phosphates d'hydrogéoorthophosphate de calcium («phosphate dicalcique»)
2835260000	5	-- Autres phosphates de calcium du n° 28.35
2835290000	5	-- Autres phosphates du n° 28.35
2836600000	5	- Carbonate de baryum
2836910000	5	-- Carbonates de lithium
2836920000	5	-- Carbonate de strontium
2837190000	5	-- Cyanures et oxycyanures autres que de sodium
2837200000	5	- Cyanures complexes
2839110000	5	-- Méta-silicates de sodium
2839190000	5	-- Silicates de sodium autres que le mé-ta-silicate de sodium
2839900000	5	- Silicates et silicates des métaux alcalins du commerce, autres que de sodium
2840110000	5	-- Anhydre
2840200000	5	- Borates autres que le tétraborate de disodium (borax raffiné)
2840300000	5	- Peroxoborates (perborates)
2841300000	5	- Dichromate de sodium

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A-LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libellé
2841500000	5	- Chromates et dichromates (autres que dichromate de sodium); peroxochromates
2841610000	5	-- Permanganate de potassium
2841690000	5	-- Manganites, manganates et permanganates (à l'exclusion du permanganate de potassium)
2841700000	5	- Molybdates
2841800000	5	- Tungstates (wolframates)
2841900000	5	- Autres sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques du n° 28.41
2842100000	5	- Silicates doubles ou complexes, y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non, autres que les azotures
2842900000	5	- Autres sels des acides ou peroxyacides inorganiques (y compris les aluminosilicates de constitution...), autres que les azotures, du n°28.42
2843100000	5	- Métaux précieux à l'état colloïdal
2843210000	5	-- Nitrate d'argent
2843300000	5	- Composés d'or
2843900000	5	- Composés de métaux précieux autres que d'argent ou d'or; amalgames de métaux précieux
2844100000	5	- Uranium naturel et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques...ou des composés de l'uranium naturel
2844200000	5	- Uranium enrichi en U 235 et ses composés; plutonium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits...ces produits
2844300000	5	- Uranium appauvri en U 235 et ses composés; thorium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets)...composés de ces produits
2844400000	5	- Éléments et isotopes et composés radioactifs autres que ceux des n°s 2844.10, 2844.20 ou 2844.30; alliages, ...résidus radioactifs
2844500000	5	- Éléments combustibles (cartouches) usés (irradiés) de réacteurs nucléaires
2845100000	5	- Eau lourde (oxyde de deutérium)
2845900000	5	- Isotopes autres que ceux du n° 28.44, de l'eau lourde; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non
2846100000	5	- Composés de cérium
2846900000	5	- Composés, inorganiques ou organiques, des métaux des terres rares (sauf cerium), de l'yttrium ou du scandium ou des mélanges de ces métaux
2849100000	5	- Carbures de calcium
2849200000	5	- Carbures de silicium
2849900000	5	- Autres carbures de constitution chimique définie ou non, du n° 28.49
2850000000	5	Hydrides, nitrures, azotures, siliciures et borures, ..., autres que les composés qui constituent également des carbures du n° 28.49.
2853100000	5	- Chlorure de cyanogène (chlorocyan)
2853900000	5	- Phosphures et autres produits du N°28.53 à l'exclusion du chlorure de cyanogène (chlorocyan)
2901210000	5	-- Ethylène
2901220000	5	-- Propène (propylène)
2901230000	5	-- Butène (butylène) et ses isomères
2901240000	5	-- Buta-1,3-diène et isoprène
2901290000	5	-- Autres hydrocarbures acycliques non saturés du n° 29.01
2902110000	5	-- Cyclohexane
2902190000	5	-- Cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, à l'exclusion du cyclohexane
2902200000	5	- Benzène
2902410000	5	-- o-Xylène
2902420000	5	-- m-Xylène
2902430000	5	-- p-Xylène
2902440000	5	-- Isomères du xylène en mélange
2902500000	5	- Styrène
2902600000	5	- Ethylbenzène
2902700000	5	- Cumène
2902900000	5	- Autres hydrocarbures cycliques du n°29.02
2903110000	5	-- Chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure d'éthyle)
2903130000	5	-- Chloroforme (trichlorométhane)

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
2903140000	5	-- Tétrachlorure de carbone
2903150000	5	-- Dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane)
2903191000	5	--- 1,1,1-Trichloroéthane (méthyle chloroforme)
2903199000	5	--- Autres dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques du n°29.03
2903210000	5	-- Chlorure de vinyle (chloroéthylène)
2903220000	5	-- Trichloroéthylène
2903230000	5	-- Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)
2903290000	5	-- Autres dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques du n°29.03
2903310000	5	-- Dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane)
2903391000	5	--- Bromométhane (bromure de méthyle)
2903399000	5	--- Autres dérivés fluorés, dérivés bromés et dérivés iodés d'hydrocarbures acycliques, du n°29.03
2903710000	5	-- Chlorodifluorométhane
2903720000	5	-- Dichlorotrifluoroéthanes
2903730000	5	-- Dichlorofluoroéthanes
2903740000	5	-- Chlorodifluoroéthanes
2903750000	5	-- Dichloropentafluoropropanes
2903760000	5	-- Bromochlorodifluorométhane, bromotrifluorométhane et dibromotétrafluoroéthanes
2903770000	5	-- Autres, perhalogénés uniquement avec du fluor et du chlore
2903780000	5	-- Autres dérivés perhalogénés
2903791000	5	--- Chlorotétrafluoroéthanes
2903792000	5	--- Autres dérivés du méthane, de l'éthane ou du propane halogénés uniquement avec du fluor et du chlore
2903793000	5	--- Dérivés du méthane, de l'éthane ou du propane halogénés uniquement avec du fluor et du brome
2903799000	5	--- Autres dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents, du n°29.03
2903810000	5	-- 1,2,3,4,5,6-Hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)), y compris lindane (ISO, DCI)
2903820000	5	--- Aldrine (ISO), chlordane (ISO) et heptachlore (ISO)
2903830000	5	-- Mirex (ISO)
2903890000	5	-- Autres dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, du n°29.03
2903910000	5	-- Chlorobenzène, o-dichlorobenzène et p-dichlorobenzène
2903920000	5	-- Hexachlorobenzène (ISO) et DDT (ISO) (clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane)
2903930000	5	-- Pentachlorobenzène (ISO)
2903940000	5	-- Hexabromobiphényles
2903990000	5	-- Autres dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques, du n°29.03
2904200000	5	- Dérivés seulement nitrés ou seulement nitrosés des hydrocarbures
2904310000	5	-- Acide perfluorooctane sulfonique
2904320000	5	-- Sulfonate de perfluorooctane d'ammonium
2904330000	5	-- Sulfonate de perfluorooctane de lithium
2904340000	5	-- Sulfonate de perfluorooctane de potassium
2904350000	5	-- Autres sels d'acide perfluorooctane sulfonique
2904360000	5	-- Fluorure de perfluorooctane sulfonyle
2904910000	5	-- Trichloronitrométhane (chloropicrine)
2904990000	5	-- Autres dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, même halogénés, du N°29.04
2905110000	5	-- Méthanol (alcool méthylique)
2905130000	5	-- Butane-1-ol (alcool n-butylique)
2905140000	5	-- Autres butanols, du n°29.05
2905160000	5	-- Octanol (alcool octylique) et ses isomères
2905190000	5	-- Autres monoalcools saturés du n°29.05
2905220000	5	-- Alcools terpéniques acycliques
2905290000	5	-- Autres monoalcools non saturés, du n°29.05
2905310000	5	-- Ethylène glycol (éthanediol)

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
2905390000	5	-- Autres diols du n° 29.05
2905410000	5	-- 2-Ethyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol (triméthylolpropane)
2905420000	5	-- Pentaérythritol (pentaérythrite)
2905430000	5	-- Mannitol
2905440000	5	-- D-glucitol (sorbitol)
2905490000	5	-- Autres polyalcools du n° 29.05
2905510000	5	-- Ethchlorvynol (DCI)
2905590000	5	-- Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques, à l'exclusion de l'ethchlorvynol (DCI)
2906120000	5	-- Cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols
2906130000	5	-- Stéroïls et inositols
2906190000	5	-- Autres cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, du n° 29.06
2906210000	5	-- Alcool benzylique
2906290000	5	-- Aromatiques, autres qu'alcool benzylique
2907110000	5	-- Phénol (hydroxybenzène) et ses sels
2907120000	5	-- Crésols et leurs sels
2907130000	5	-- Octylphénol, nonylphénol et leurs isomères; sels de ces produits
2907150000	5	-- Naphthols et leurs sels
2907190000	5	-- Autres monophénols du n° 29.07
2907210000	5	-- Résorcinol et ses sels
2907230000	5	-- 4,4'-Isopropylidenediphénol (bisphénol A, diphenylolpropane) et ses sels
2908110000	5	-- Pentachlorophénol (ISO)
2908190000	5	-- Dérivés seulement halogénés et leurs sels, à l'exclusion du pentachlorophénol (ISO)
2908910000	5	-- Dinosébe (ISO) et ses sels
2908920000	5	-- 4,6-Dinitro-o-crésol (DNOC (ISO)) et ses sels
2908990000	5	-- Autres dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des phénols ou des phénols-alcools, du n° 29.08
2909110000	5	-- Ether diéthylique (oxyde de diéthyle) et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909190000	5	-- Ethers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés autres que l'ether diéthylique (oxyde de diéthyle)
2909200000	5	-- Ethers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909300000	5	-- Ethers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909410000	5	-- 2,2'-Oxydiéthanol (diéthylène glycol) et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909430000	5	-- Ethers monobutyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909440000	5	-- Autres éthers monoalkyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909490000	5	-- Autres éthers-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés, du n° 29.09
2909500000	5	-- Ethers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2910100000	5	-- Oxirane (oxyde d'éthylène) et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2910200000	5	-- Méthylloxirane (oxyde de propylène) et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2910300000	5	-- 1-Chloro-2,3-époxypropane (épichlorhydrine) et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2910400000	5	-- Dieldrine (ISO, DCI) et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2910500000	5	-- Endrine (ISO)
2910900000	5	-- Autres époxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers, avec trois atomes dans le cycle, et leurs dérivés halogénés, du n° 29.10
2911000000	5	-- Acétals et héli-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.
2912110000	5	-- Méthanal (formaldéhyde)
2912120000	5	-- Ethanal (acétaldéhyde)

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
2912190000	5	-- Autres aldéhydes acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées, du n° 29.12
2912210000	5	-- Benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)
2912290000	5	-- Aldéhydes cycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées, à l'exclusion du benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)
2912410000	5	-- Vanilline (aldéhyde méthylprotocatéchique)
2912420000	5	-- Ethylvanilline (aldéhyde éthylprotocatéchique)
2912490000	5	-- Autres aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et aldéhydes contenant d'autres fonctions oxygénées, du n° 29.12
2912500000	5	- Polymères cycliques des aldéhydes
2912600000	5	- Paraformaldéhyde
2913000000	5	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des produits du n° 29.12.
2914120000	5	-- Butanone (méthyléthylcétone)
2914130000	5	-- 4-Méthylpentane-2-one (méthylisobutylcétone)
2914190000	5	-- Autres cétones acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées, du n° 29.13
2914230000	5	-- Ionones et méthylionones
2914291000	5	-- Camphre
2914299000	5	-- Autres cétones cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées, du n° 29.14
2914310000	5	-- Phénylacétone (phénylpropane-2-one)
2914390000	5	-- Autres cétones aromatiques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées, à l'exclusion du phénylacétone (phénylpropane-2-one)
2914400000	5	- Cétones-alcools et cétones-aldéhydes
2914500000	5	- Cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées
2914610000	5	-- Anthraquinone
2914620000	5	-- Coenzyme Q10 (ubidécarrénone (DCI))
2914690000	5	-- Quinones autres que l'anthraquinone et coenzyme Q10 (ubidécarrénone (DCI)), même contenant d'autres fonctions oxygénées
2914710000	5	-- Chlordécone (ISO)
2914790000	5	-- Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques, à l'exclusion du chlordécone
2915110000	5	-- Acide formique
2915120000	5	-- Sels de l'acide formique
2915130000	5	-- Esters de l'acide formique
2915210000	5	-- Acide acétique
2915240000	5	-- Anhydride acétique
2915290000	5	-- Sels de l'acide acétique
2915310000	5	-- Acétate d'éthyle
2915320000	5	-- Acétate de vinyle
2915330000	5	-- Acétate de n-butyle
2915360000	5	-- Acétate de dinosèbe (ISO)
2915400000	5	- Acides mono-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters
2915500000	5	- Acide propionique, ses sels et ses esters
2915600000	5	- Acides butanoïques, acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters
2915700000	5	- Acide palmitique, acide stéarique, leurs sels et leurs esters
2916110000	5	-- Acide acrylique et ses sels
2916120000	5	-- Esters de l'acide acrylique
2916130000	5	-- Acide méthacrylique et ses sels
2916140000	5	-- Esters de l'acide méthacrylique
2916150000	5	-- Acides oléique, linoléique ou linolénique, leurs sels et leurs esters
2916160000	5	-- Binapacryl (ISO)
2916190000	5	-- Autres acides monocarboxyliques acycliques non saturés; autres anhydrides, halogénures, peroxydes, ... et dérivés, du n° 29.16
2916200000	5	- Acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, ... et leurs dérivés
2916310000	5	-- Acide benzoïque, ses sels et ses esters

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
2916320000	5	-- Peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle
2916340000	5	-- Acide phénylacétique et ses sels
2916390000	5	-- Autres acides monocarboxyliques aromatiques; autres anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et dérivés, du n° 29.16
2917110000	5	-- Acide oxalique, ses sels et ses esters
2917120000	5	-- Acide adipique, ses sels et ses esters
2917130000	5	-- Acide azélaïque, acide sébacique, leurs sels et leurs esters
2917140000	5	-- Anhydride maléique
2917190000	5	-- Autres acides polycarboxyliques acycliques; autres anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et dérivés, du n° 29.17
2917200000	5	- Acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, ... et leurs dérivés
2917320000	5	-- Orthophtalates de dioctyle
2917350000	5	-- Anhydride phtalique
2917360000	5	-- Acide téréphtalique et ses sels
2917370000	5	-- Téréphtalate de diméthyle
2917390000	5	-- Autres acides polycarboxyliques aromatiques; autres anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et dérivés, du n°29.17
2918110000	5	-- Acide lactique, ses sels et ses esters
2918120000	5	-- Acide tartrique
2918130000	5	-- Sels et esters de l'acide tartrique
2918140000	5	-- Acide citrique
2918150000	5	-- Sels et esters de l'acide citrique
2918160000	5	-- Acide gluconique, ses sels et ses esters
2918170000	5	-- Acide 2,2-diphényl-2-hydroxyacétique (acide benzilique)
2918180000	5	-- Chlorobenzilate (ISO)
2918190000	5	-- Autres acides carboxyliques à fonction alcool, sans aut. fonction oxygénée; autres anhydrides, halogénures,...et dérivés, du n° 29.18
2918210000	5	-- Acide salicylique et ses sels
2918220000	5	-- Acide o-acétylsalicylique, ses sels et ses esters
2918230000	5	-- Autres esters de l'acide salicylique et leurs sels
2918290000	5	-- Autres acides carboxyliques à fonction phénol, sans aut. fonction oxygénée; autres anhydrides, halogénures,...et dérivés, du n° 29.18
2918300000	5	- Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone, sans aut. fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes,...leurs dérivés
2918910000	5	-- 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels et ses esters
2918990000	5	-- Autres acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires; autres anhydrides,...et dérivés halogénés,...du n° 29.18
2919100000	5	- Phosphate de tris(2,3-dibromopropyle) et ses sels
2919900000	5	- Autres esters phosphoriques et leurs sels, y compris les lactophosphates; dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés, du n°29.19
2920110000	5	-- Parathion (ISO) et parathion-méthyle (ISO) (méthyle parathion)
2920190000	5	-- Autres esters thiophosphoriques (phosphorothioates); sels, dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés, du n°29.20
2920210000	5	-- Phosphite de diméthyle
2920220000	5	-- Phosphite de diéthyle
2920230000	5	-- Phosphite de triméthyle
2920240000	5	-- Phosphite de triéthyle
2920290000	5	N°29.20
2920300000	5	- Endosulfan (ISO)
2920900000	5	- Autres esters des autres acides inorganiques des non-métaux (...) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés..., du n°29.20
2921110000	5	-- Mono-, di- ou triméthylamine et leurs sels
2921120000	5	-- Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diméthylamine)
2921130000	5	-- Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diéthylamine)

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
2921140000	5	-- Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diisopropylamine)
2921190000	5	-- Autres monoamines acycliques; dérivés, et autres sels du n° 29.21
2921210000	5	-- Ethylènediamine et ses sels
2921220000	5	-- Hexaméthylènediamine et ses sels
2921290000	5	-- Autres polyamines acycliques et leurs sels; dérivés du n° 29.21
2921300000	5	-- Monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, et leurs dérivés; sels de ces produits
2921410000	5	-- Aniline et ses sels
2921420000	5	-- Dérivés de l'aniline et leurs sels
2921430000	5	-- Toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits
2921440000	5	-- Diphénylamine et ses dérivés; sels de ces produits
2921450000	5	-- 1-Naphtylamine (alpha-naphtylamine), 2-naphtylamine (bêta-naphtylamine) et leurs dérivés; sels de ces produits
2921460000	5	-- Amfétamine, benzfétamine, dexanfétamine, étillanfétamine, fencanfamine, léfétamine, lévanfétamine, méfénorex et phentermine. (DCI); sels
2921490000	5	-- Autres monoamines aromatiques et leurs dérivés du n° 29.21; sels de ces produits
2921510000	5	-- o-, m-, p-Phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés; sels de ces produits
2921590000	5	-- Autres polyamines aromatiques et leurs dérivés du n° 29.21; sels de ces produits
2922110000	5	-- Monoéthanolamine et ses sels
2922120000	5	-- Diéthanolamine et ses sels
2922140000	5	-- Dextropropoxyphène (DCI) et ses sels
2922150000	5	-- Triéthanolamine
2922160000	5	-- Sulfonate de perfluorooctane de diéthanolammonium
2922170000	5	-- Méthyl-diéthanolamine et éthyl-diéthanolamine
2922180000	5	-- 2-(N,N-Diisopropylamino) éthanol
2922190000	5	-- Autres amino-alcools du n° 29.22; éthers, esters et autres sels, du n° 29.22
2922210000	5	-- Acides aminonaphtolsulfoniques et leurs sels
2922290000	5	-- Autres amino-naphtols et amino-phénols du n° 29.22; éthers, esters et autres sels, du n° 29.22
2922310000	5	-- Amfépramone (DCI), méthadone (DCI) et norméthadone (DCI); sels de ces produits
2922390000	5	-- Autres amino-aldéhydes, amino-cétones et amino-quinones, autres que ceux à fonctions oxygénées différentes, du n° 29.22; leurs sels
2922410000	5	-- Lysine et ses esters; sels de ces produits
2922421000	10	-- Monosodium de glutamate chimiquement raffiné en poudre ou en granules conditionné pour la vente au détail (par exemple A-One)
2922430000	5	-- Acide anthranilique et ses sels
2922440000	5	-- Tilidine (DCI) et ses sels
2922490000	5	-- Autres amino-acides, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, et leurs esters, du n° 29.22; leurs sels
2922500000	5	-- Amino-alcools-phénols, amino-acides-phénols et autres composés aminés à fonctions oxygénées
2923100000	5	-- Choline et ses sels
2923200000	5	-- Lécithines et autres phosphoaminolipides, de constitution chimique définie ou non
2923300000	5	-- Sulfonate de perfluorooctane de tétraéthylammonium
2923400000	5	-- Sulfonate de perfluorooctane de didécyldiméthylammonium
2923900000	5	-- Autres sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires, du n° 29.23
2924110000	5	-- Méprobamate (DCI)
2924120000	5	-- Fluoroacétamide (ISO), monocrotophos (ISO) et phosphamidon (ISO)
2924190000	5	-- Autres amides (y compris les carbamates) cycliques, dérivés et autres sels, du n° 29.24
2924210000	5	-- Uréines et leurs dérivés; sels de ces produits
2924230000	5	-- Acide 2-acétamidobenzoïque (acide N-acétylanthranilique) et ses sels
2924240000	5	-- Ethinamate (DCI)
2924250000	5	-- Alachlor (ISO)
2924290000	5	-- Autres amides (y compris les carbamates) cycliques; autres dérivés et autres sels, du n° 29.24
2925110000	5	-- Saccharine et ses sels
2925120000	5	-- Glutéthimide (DCI)

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
2925190000	5	-- Autres imides; dérivés des imides et autres sels, du n° 29.25
2925210000	5	-- Chlordiméforme (ISO)
2925290000	5	-- Autres imines et dérivés des imines; sels de ces produits
2926100000	5	- Acrylonitrile
2926200000	5	- 1-Cyanoguanidine (dicyandiamide)
2926300000	5	- Fenproporex (DCI) et ses sels; méthadone (DCI) intermédiaire (4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane)
2926400000	5	- alpha-Phénylacétoacétonitrile
2926900000	5	- Autres composés à fonction nitrile, du n° 29.26
2927000000	5	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques.
2928000000	5	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine.
2929900000	5	- Composés à autres fonctions azotées, à l'exclusion des isocyanates
2930200000	5	- Thiocarbamates et dithiocarbamates
2930300000	5	- Mono-, di- ou tétrasulfures de thiorame
2930600000	5	- 2-(N,N-Diéthylamino)éthanethiol
2930700000	5	- Sulfure de bis(2-hydroxyéthyle) (thiodiglycol (DCI))
2930800000	5	- Aldicarbe (ISO), captafol (ISO) et méthamidophos (ISO)
2930900000	5	- Autres thiocomposés organiques du n° 29.30
2931100000	5	- Plomb tétraméthyle et plomb tétraéthyle
2931200000	5	- Composés du tributylétain
2931310000	5	-- Méthylphosphonate de diméthyle
2931320000	5	-- Propylphosphonate de diméthyle
2931330000	5	-- Éthylphosphonate de diéthyle
2931340000	5	-- Méthylphosphonate de sodium 3-(trihydroxysilyl)propyle
2931350000	5	-- 2,4,6-Trioxido de 2,4,6-triisopropyl-1,3,5,2,4,6-trioxatriphosphinane
2931360000	5	-- Méthylphosphonate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle et de méthyle
2931370000	5	-- Méthylphosphonate de bis[(5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle]
2931380000	5	-- Sel d'acide méthylphosphonique et d'(aminoinométhyl)urée (1 : 1)
2931390000	5	-- Autres dérivés organo-phosphoriques du N°29.31
2931900000	5	- Autres composés organo-inorganiques du n° 29.31
2932110000	5	-- Tétrahydrofuranne
2932120000	5	-- 2-Furaldéhyde (furfural)
2932130000	5	-- Alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique
2932140000	5	-- Sucralose
2932190000	5	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement, la structure comporte un cycle furanne non condensé, du n°29.32
2932200000	5	- Lactones
2932910000	5	-- Isosafrole
2932920000	5	-- 1-(1,3-Benzodioxole-5-yl)propane-2-one
2932930000	5	-- Pipéronal
2932940000	5	-- Safrole
2932950000	5	-- Tétrahydrocannabinols (tous les isomères)
2933110000	5	-- Phénazone (antipyrine) et ses dérivés
2933190000	5	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement...un cycle pyrazole non condensé, sauf phénazone et ses dérivés
2933210000	5	-- Hydantoïne et ses dérivés
2933290000	5	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement...un cycle imidazole non condensé, sauf hydantoïne et ses dérivés
2933310000	5	-- Pyridine et ses sels
2933320000	5	-- Pipéridine et ses sels
2933330000	5	-- Alfentanil (DCI), aniléridine (DCI), bézitramide (DCI), bromazépam (DCI), cétobémidone, ... et trimépéridine (DCI); sels de ces produits
2933390000	5	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement ... un cycle pyridine (hydrogéné ou non) non condensé, du n° 29.33
2933410000	5	-- Lévorphanol (DCI) et ses sels

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
2933490000	5	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement... à cycles quinoléine ou isoquinoléine sans autres condensations
2933520000	5	-- Malonylurée (acide barbiturique) et ses sels
2933530000	5	-- Allobarbital (DCI), amobarbital (DCI), barbital (DCI), butalbital (DCI), butobarbital,...et vinylbital (DCI); sels de ces produits
2933540000	5	-- Autres dérivés de malonylurée (acide barbiturique); sels de ces produits
2933550000	5	-- Loprazolam (DCI), mécloqualone (DCI), méthqualone (DCI) et zipéprol (DCI); sels de ces produits
2933590000	5	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement...un cycle pyrimidine (hydrogéné ou non) ou pipérazine, du n°29.33
2933610000	5	-- Mélamine
2933690000	5	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement...un cycle triazine (...) non condensé, du n° 29.33
2933710000	5	-- 6-Hexanelactame (epsilon-caprolactame)
2933720000	5	-- Clobazam (DCI) et méthpyrlyone (DCI)
2933790000	5	-- Autres lactames du n° 29.33
2933910000	5	-- Alprazolam (DCI), camazépam (DCI), chlórdiazépoxide (DCI), clonazépam (DCI), clorazépatate, ... et triazolam (DCI); sels de ces produits
2933920000	5	-- Azinphos-méthyl (ISO)
2933990000	5	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement du n° 29.33
2934100000	5	-- Composés hétérocycliques dont la structure comporte un cycle thiazole (hydrogéné ou non) non condensé
2934200000	5	-- Composés hétérocycliques comportant une structure à cycles benzothiazole (hydrogénés ou non) sans autres condensations
2934300000	5	-- Composés hétérocycliques comportant une structure à cycles phénothiazine (hydrogénés ou non) sans autres condensations
2934910000	5	-- Aminorex (DCI), brotizolam (DCI), clotiazépam (DCI), cloxazolam (DCI), dextromoramide (DCI), ...et sufentanil (DCI); sels de ces produits
2934990000	5	-- Autres acides nucléiques et leurs sels, de constitution chimique définie ou non; autres composés hétérocycliques du n° 29.34
2935100000	5	-- N-Méthylperfluorooctane sulfonamide
2935200000	5	-- N-Ethylperfluorooctane sulfonamide
2935300000	5	-- N-Ethyl-N-(2-hydroxyéthyl) perfluorooctane sulfonamide
2935400000	5	-- N-(2-Hydroxyéthyl)-N-méthylperfluorooctane sulfonamide
2935500000	5	-- Autres perfluorooctane sulfonamides
2935900000	5	-- Autres sulfonamides du N°29.35
2936210000	5	-- Vitamines A et leurs dérivés
2936220000	5	-- Vitamine B1 et ses dérivés
2936230000	5	-- Vitamine B2 et ses dérivés
2936240000	5	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés
2936250000	5	-- Vitamine B6 et ses dérivés
2936260000	5	-- Vitamine B12 et ses dérivés
2936270000	5	-- Vitamine C et ses dérivés
2936290000	5	-- Autres vitamines et leurs dérivés, non mélangés, du n° 29.36
2936900000	5	-- Provitamines, vitamines mélangées, y compris les concentrats naturels, ainsi que leurs dérivés
2937110000	5	-- Somatotropine, ses dérivés et analogues structurels
2937120000	5	-- Insuline et ses sels
2937190000	5	-- Autres hormones polypeptidiques, hormones protéiques et hormones glycoprotéiques, leurs dérivés et analogues structurels, du n° 29.37
2937210000	5	-- Cortisone, hydrocortisone, prédnisone (déhydrocortisone) et prednisolone (déhydrohydrocortisone)
2937220000	5	-- Dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes
2937230000	5	-- Oestrogènes et progestogènes
2937290000	5	-- Autres hormones stéroïdes, autres dérivés et analogues structurels d'hormones stéroïdes, du n° 29.37
2937500000	5	-- Prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues structurels

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
2937900000	5	- Autres hormones et leurs dérivés et analogues structuraux, y compris les polypeptides à chaîne modifiée... comme hormones, du n° 29.37
2938100000	5	- Rutoside (rutine) et ses dérivés
2938900000	5	- Autres hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, éthers, esters et autres dérivés, du n° 29.38
2939110000	5	-- Concentrés de paille de pavot; buprénorphine (DCI), codéine, dihydrocodéine (DCI), éthylmorphine,...et thébaïne; sels de ces produits
2939190000	5	-- Alcaloïdes de l'opium, leurs dérivés et sels, à l'exclusion de ceux du n° 2939.11
2939200000	5	- Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés; sels de ces produits
2939300000	5	- Caféine et ses sels
2939410000	5	-- Ephédrine et ses sels
2939420000	5	-- Pseudoéphédrine (DCI) et ses sels
2939430000	5	-- Cathine (DCI) et ses sels
2939440000	5	-- Noréphédrine et ses sels
2939490000	5	-- Autres éphédrines et leurs sels, du n° 29.39
2939510000	5	-- Fénétylline (DCI) et ses sels
2939590000	5	-- Théophylline et aminophylline (théophylline-...) et leurs dérivés (sauf fénétylline); sels de ces produits, autres que du n° 2939.51
2939610000	5	-- Ergométrine (DCI) et ses sels
2939620000	5	-- Ergotamine (DCI) et ses sels
2939630000	5	-- Acide lysergique et ses sels
2939690000	5	-- Autres alcaloïdes de l'ergot de seigle et leurs sels; dérivés des alcaloïdes de l'ergot de seigle
2939710000	5	-- Cocaïne, ecgonine, lévométamfetamine, métamfetamine (DCI), racémate de métamfetamine; sels, esters et autres dérivés de ces produits
2939790000	5	-- Autres alcaloïdes d'origine végétale, leurs sels, éthers, esters et autres dérivés, du N°29.39
2939800000	5	- Autres alcaloïdes, autre que d'origine végétale, leurs sels, éthers, esters et autres dérivés, du N°29.39
2941100000	5	- Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique; sels de ces produits
2941200000	5	- Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits
2941300000	5	- Tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits
2941400000	5	- Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits
2941500000	5	- Erythromycine et ses dérivés; sels de ces produits
2941900000	5	- Autres antibiotiques du n° 29.41
2942000000	5	Autres composés organiques.
3001200000	0	- Extraits à usages opothérapeutiques de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions
3001900000	0	- Glandes et autres organes à usages opothérapeutiques, desséchés, même pulvérisés; héparine et ses sels; autres substances humaines...NDCA
3002200000	0	- Vaccins pour la médecine humaine
3002300000	0	- Vaccins pour la médecine vétérinaire
3002901000	0	-- Ferments
3002909000	0	-- Sang humain; sang animal préparé pour usages thérapeutiques,...; toxines, aut. cultures de micro-organismes (...) et produits similaires
3003100000	0	- Médicaments ... ni conditionnés pour vente au détail, contenant des pénicillines ou leurs dérivés... ou des streptomycines ou leurs dérivés
3003200000	0	- Médicaments ... ni conditionnés pour vente au détail, contenant d'autres antibiotiques
3003310000	0	-- Médicaments ... ni conditionnés pour vente au détail, contenant de l'insuline
3003350000	0	-- Autres médicaments ... ni conditionnés pour vente au détail, contenant des antibiotiques du n° 29.37 (sauf insuline), mais sans antibiotiques
3003410000	0	-- Autres médicaments du N°30.03 ... ni conditionnés pour vente au détail, contenant de l'éphédrine ou ses sels
3003420000	0	-- Autres médicaments du N°30.03 ... ni conditionnés pour vente au détail, contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels
3003430000	0	-- Autres médicaments du N°30.03 ... ni conditionnés pour vente au détail, contenant de la noréphédrine ou ses sels

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
3003490000	0	-- Autres médicaments contenant les alcaloïdes ou leurs dérivés ... ni conditionnés pour vente au détail, du N°30.03
3003600000	0	- Autres médicaments, contenant des principes actifs contre le paludisme décrits dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre
3003900000	0	- Autres médicaments non présentés sous formes de doses ni conditionnés pour la vente au détail, du n° 30.03
3006200000	0	- Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins
3006300000	0	- Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient
3006400000	0	- Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse
3006500000	0	- Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence
3006600000	0	- Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 29.37 ou de spermicides
3006700000	0	- Préparations présentées sous forme de gel conçues pour ... médecine humaine ou vétérinaire comme...entre le corps et les instruments médicaux
3006920000	0	-- Déchets pharmaceutiques
3101000000	5	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou...; engrais résultant du mélange ou ... d'origine animale ou végétale.
3102100000	0	- Urée, même en solution aqueuse
3102210000	0	-- Sulfate d'ammonium
3102290000	0	-- Sels doubles et mélanges de sulfate d'ammonium et de nitrate d'ammonium
3102300000	0	- Nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse
3102400000	5	- Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant
3102500000	0	- Nitrate de sodium
3102600000	0	- Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium
3102800000	5	- Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales
3102900000	0	- Autres engrais minéraux ou chimiques azotés, y compris les mélanges non visés dans les sous-positions précédentes, du n° 31.02
3103110000	0	- Superphosphates contenant en poids 35% ou plus de pentaoxyde de diphosphore (P2O5)
3103190000	0	- Superphosphates autres que contenant en poids 35% ou plus de pentaoxyde de diphosphore (P2O5)
3103900000	0	- Engrais minéraux ou chimiques phosphatés à l'exclusion des superphosphates
3104200000	0	- Chlorure de potassium
3104300000	0	- Sulfate de potassium
3104900000	0	- Autres engrais minéraux ou chimiques potassiques, du n° 31.04
3105100000	0	- Produits du Chapitre 31 présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg
3105300000	0	- Hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)
3105400000	0	- Dihydrogénoorthophosphate d'ammonium (phosphate monoammonique), même en mélange avec l'hydrogénoorthophosphate de diammonium (...)
3201100000	5	- Extrait tannants de quebracho
3201200000	5	- Extrait tannants de mimosa
3206420000	5	-- Lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc
3206500000	5	- Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie
3207200000	-	- Compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie
3207300000	5	- Lustres liquides et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie
3207400000	5	- Frittés et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons
3501100000	5	- Caséines
3701100000	5	- Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que papier, carton ou textiles, pour rayons X

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
3702100000	5	- Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en aut. matières que papier, carton ou textiles, pour rayons X
3702391000	5	--- Pellicules photographiques à développement et tirage instantanés, en rouleaux,...non impressionnées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm
3822000000	0	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire ... sur un support, autres que ceux des n°s 30.02 ou 30.06; matériaux de référence certifiés.
4014100000	0	- Préservatifs en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci
4014901000	5	-- Tétines et articles similaires, en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci
4014902000	5	-- Poires à injections ou compte-gouttes et articles similaires, en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci
4014909000	5	-- Autres articles d'hygiène ou de pharmacie, en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci, du n° 40.14
4015110000	0	-- Gants, mitaines et moufles en caoutchouc vulcanisé non durci, pour chirurgie
4015900000	20	- Autres vêtements et accessoires du vêtement en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages, du n° 40.15
4101200000	5	- Cuirs et peaux bruts entiers, de bovins ou d'équidés non refendus, poids n'excédant pas 8kg,secs, 10kg, salés secs et 16kg, frais, ...
4101500000	5	- Cuirs et peaux bruts entiers, de bovins ou d'équidés d'un poids unitaire excédant 16 kg
4102100000	5	- Peaux brutes d'ovins (...), lainées, autres que celles exclues par la Note 1 c), du Chapitre 41
4102210000	5	-- Peaux brutes d'ovins (...), picklées, même épilées ou sans laine, autres que celles exclues par la Note 1 c), du Chapitre 41
4102290000	5	-- Autres peaux brutes d'ovins (...), épilées ou sans laine, du n° 41.02
4103200000	5	-Cuirs et peaux bruts (...), de reptiles, même refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du Chapitre 41
4103300000	5	-Autres cuirs et peaux bruts (...), de porcins, même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du Chapitre 41
4103900000	5	- Autres cuirs et peaux bruts (...), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du Chapitre 41, du n° 41.03
4301100000	5	- Pelleteries brutes de visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes, autres que les peaux des n°s 41.01, 41.02 ou 41.03
4301300000	5	- Pelleteries brutes d'agneaux dits astrakan, ..., d'agneaux des Indes, Chine, Mongolie ou du Tibet, entières, même sans les têtes... pattes
4301600000	5	- Pelleteries brutes de renards, entières, même sans les têtes, queues ou pattes, autres que les peaux des n°s 41.01, 41.02 ou 41.03
4301800000	5	- Pelleteries brutes d'autres animaux, entières, même sans les têtes, queues ou pattes, autres que les peaux des n°s 41.01, 41.02 ou 41.03
4301900000	5	- Têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleterie
4401220000	5	-- Bois en plaquettes ou en particules autres que de conifères
4401310000	5	-- Granulés de bois
4401400000	5	-Sciures, déchets et débris de bois, non agglomérés
4403110000	5	-- Bois bruts de conifères,..., désaubierés ou équarris, traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation
4403120000	5	-- Bois bruts (autres que de conifères) ..., désaubierés ou équarris, traités avec peinture, créosote ou autres agents de conservation
4403210000	5	-- Bois bruts de pin (Pinus spp.), ..., autres que du N° 4403.1 ou équarris, plus grande dimension de coupe transversale égale ou supérieure à 15 cm
4403220000	5	-- Bois bruts de pin (Pinus spp.), ..., autr. que du N° 4403.1 ... même ecorcés, désaubierés ou équarris, à l'exclusion de ceux du N°4403.21
4403230000	5	-- Bois bruts de sapin et d'épicéa, autr. que du N°4403.1 ... équarris, plus grande dimension de coupe transversale égale ou supérieure à 15cm
4403240000	5	-- Bois bruts de sapin (Abies spp.) et d'épicéa (Picea spp.), autres que du N°4403.1, ... ou équarris, à l'exclusion de ceux du N°4403.23

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
4403250000	5	- Bois bruts de conifères (sauf pin et sapin), autr. que N°4403.1 ... équarris, plus grande dimension de coupe transversale d'au moins 15cm
4403260000	5	- Bois bruts de conifères (sauf pin et sapin), autr. que N°4403.1 ... désaubiés ou équarris, à l'exclusion de ceux du N°4403.25
4403410000	5	- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau, bruts, même écorcés, désaubiés ou équarris, autres que ceux du n° 4403.10
4403490000	5	- Bois tropicaux bruts, autres que du N°4403.1, même écorcés, désaubiés ou équarris, à l'exclusion de ceux du n°4403.41
4403910000	5	- Bois de chêne (Quercus spp.), bruts, même écorcés, désaubiés ou équarris, autres que ceux du n°4403.10
4403930000	5	- Bois bruts de hêtre (Fagus spp.), autres que du N°4403.1 ... ou équarris, plus grande dimension de coupe transversale d'au moins 15 cm
4403940000	5	- Bois bruts de hêtre (Fagus spp.), autres que du N°4403.1 ... ou équarris, à l'exclusion de ceux du N° 4403.93
4403990000	5	- Autres bois bruts, même écorcés, désaubiés ou équarris, du n° 44.03
4404200000	5	- Bois feuillards, échalas ... en bois, ...; bois simplement dégrossis ou ..., pour cannes, ...; bois en éclisses, ..., aut. que de conifères
4405000000	5	Laine (paille) de bois; farine de bois.
4501100000	5	- Liège naturel brut ou simplement préparé
4501900000	5	- Déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé
4502000000	5	Liège naturel, écroûté ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire (...)
4503100000	10	- Bouchons en liège naturel
4503901000	5	- Flotteurs pour filets de pêche, en liège naturel
4701000000	5	Pâtes mécaniques de bois.
4702000000	5	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre.
4703110000	5	- Pâtes chimiques de conifères, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre, écrués
4703190000	5	- Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre, écrués, autres que de conifères
4703210000	5	- Pâtes chimiques de conifères, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre, mi-blanchies ou blanchies
4703290000	5	- Pâtes chimiques de bois (autres que de conifères), à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre, mi-blanchies ou blanchies
4704110000	5	- Pâtes chimiques de conifères, au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre, écrués
4704190000	5	- Pâtes chimiques de bois (autres que de conifères), au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre, écrués
4704210000	5	- Pâtes chimiques de conifères, au bisulfite ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre, mi-blanchies ou blanchies
4704290000	5	- Pâtes chimiques de bois (autres que de conifères), au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre, mi-blanchies ou blanchies
4706100000	5	- Pâtes de linters de coton
4706200000	5	- Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchetts et rebuts)
4706300000	5	- Pâtes de fibres de bambou
4706910000	5	- Pâtes de fibres mécaniques de matières fibreuses cellulosiques
4706920000	5	- Pâtes de fibres chimiques de matières fibreuses cellulosiques
4706930000	5	- Pâtes de fibres d'autres matières fibreuses cellulosiques obtenues par combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique
4707100000	5	Papiers ou cartons Kraft écrués de papier ou cartons ondulés
4707200000	5	- Autres papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse
4707300000	5	- Papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple)
4707900000	5	- Autres papiers ou cartons à recycler (déchetts et rebuts), y compris les déchetts et rebuts non triés
4801000000	0	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles.

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
4802540000	5	-- Autres papiers et cartons, sans fibres ... mécanique ou ... 10% au plus en poids de composition fibreuse ... ,poids m ² inférieur à 40 g
4802611000	5	-- Autres papiers et cartons, dont plus de 10 % en poids de ... des fibres obtenues par procédé ... en rouleaux, largeur n'excède pas 150mm
4802621000	5	-- Papiers supports pour carbone, dont plus de 10% en poids de ... fibres obtenues par procédé ... , en feuilles, ... 435mm et ... non plié
4802691000	5	-- Autres papiers supports pour carbone dont plus de 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constituées par ... du n° 48.02
4804410000	5	-- Autres papiers et cartons Kraft, ... entre 150g exclus et 225g exclus, non couchés ...,en rouleaux..., sauf n°s 48.02 ou 48.03, écrus
4804420000	5	-- Autres papiers et cartons Kraft, ... entre 150g exclus et 225g exclus, ...,sauf n°s 48.02 ou 48.03, blanchis ... plus de 95 % en poids ...
4804490000	5	-- Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au m ² compris entre 150 g exclus et 225 g exclus, du n° 48.04
4804510000	5	-- Autres papiers et cartons Kraft, poids au m ² égal ou supérieur à 225g, ..., en rouleaux ou ..., sauf ceux des n°s 48.02 ou 48.03, écrus
4804520000	5	-- Autres papiers et cartons Kraft, poids au m ² égal ou supérieur à 225 g, ...,sauf n°s 48.02 ou 48.03, blanchis ... plus de 95 % en poids ...
4805120000	5	-- Papier paille pour canneïure, non couchés ..., en rouleaux ... ou de traitements aut. que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48
4901100000	0	- Livres, brochures et imprimés similaires en feuillets isolés, même pliés
4901910000	0	- Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules
4901991000	0	-- Livres, brochures et imprimés similaires scolaires ou scientifiques
4901999000	0	-- Autres livres, brochures et imprimés similaires, du n° 49.01
4902100000	0	- Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité paraissant au moins quatre fois par semaine
4902900000	0	- Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité, autres que ceux du n° 4902.10
4903000000	0	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants.
4904000000	0	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée.
4905100000	0	- Globes, imprimés
4905910000	0	-- Ouvrages cartographiques de tous genres, sous forme de livres ou de brochures, imprimés
4905990000	0	-- Ouvrages cartographiques de tous genres (à l'exclusion des globes), autres que sous forme de livres ou de brochures, imprimés
4906000000	0	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs ... original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques ... ci-dessus.
4907000000	0	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ...; papier timbré; billets de banque; chèques; titres d'actions ...
4908100000	10	- Décalcomanies vitrifiables
4908900000	10	- Décalcomanies de tous genres, autres que vitrifiables
5001000000	5	Cocons de vers à soie propres au dévidage.
5002000000	5	Soie grège (non moulinée).
5003000000	5	Déchets de soie (y compris les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés).
5004000000	10	Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail.
5101100000	5	-- Laines de tonte, en suint, y compris les laines lavées à dos, non cardées ni peignées
5101200000	5	-- Laines (autres que de tonte), en suint, y compris les laines lavées à dos, non cardées ni peignées
5101210000	5	-- Laines de tonte, dégraissées, non carbonisées, non cardées ni peignées
5101290000	5	-- Laines (autres que de tonte), dégraissées, non carbonisées, non cardées ni peignées
5101300000	5	- Laines carbonisées, non cardées ni peignées
5102110000	5	-- Poils fins de chèvre de Cachemire, non cardés ni peignés
5102190000	5	-- Poils fins (autres que de chèvre de Cachemire), non cardés ni peignés
5102200000	5	- Poils grossiers, non cardés ni peignés
5103100000	5	- Blousses de laine ou de poils fins

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
5103200000	5	- Autres déchets de laine ou de poils fins, y compris les déchets de fils, exclusion des effilochés et blousses de laines ou de poils fins
5103300000	5	- Déchets de poils grossiers, y compris les déchets de fils mais à l'exclusion des effilochés
5104000000	5	Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers
5105100000	5	- Laine cardée
5105210000	5	-- «Laine peignée en vrac»
5105290000	5	-- Laine peignée, à l'exclusion de «Laine peignée en vrac»
5105310000	5	-- Poils fins, cardés ou peignés, de chèvre de Cachemire
5105390000	5	-- Poils fins, cardés ou peignés, autres que de chèvre de Cachemire
5105400000	5	- Poils grossiers, cardés ou peignés
5106100000	10	- Fils de laine cardée, contenant au moins 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail
5106200000	10	- Fils de laine cardée, contenant moins de 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail
5107100000	10	- Fils de laine peignée, contenant au moins 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail
5107200000	10	- Fils de laine peignée, contenant moins de 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail
5108100000	10	- Fils de poils fins, cardés, non conditionnés pour la vente au détail
5109900000	20	- Fils de laine ou de poils fins, autres que ceux contenant au moins 85 % en poids de ces matières, conditionnés pour la vente au détail
5110000000	10	Fils de poils grossiers ou de crin (y compris les fils de crin guipés), même conditionnés pour la vente au détail
5301100000	5	- Lin brut ou roui
5301210000	5	-- Lin brisé ou teillé mais non filé
5301290000	5	-- Lin peigné ou autrement travaillé mais non filé
5301300000	5	- Etoupes et déchets de lin (y compris les déchets du fil et les effilochés)
5302100000	5	- Chanvre brut ou roui
5302900000	5	- Chanvre travaillé mais non filé autre que roui; étoupes et déchets de chanvre (y compris les déchets de fils et les effilochés)
5303100000	5	- Jute et autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre et de la ramie), bruts ou rouis
5303900000	5	- Jute et autres fibres textiles libériennes (sauf lin, chanvre et ramie) travaillé mais non filé; étoupes et déchets de fibres textiles (...)
5305000000	5	Coco, abaca (...), ramie et autres fibres textiles végétales NDCA, bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres(...)
5402610000	10	-- Fils de nylon ou d'autres polyamides NCVD (sauf fils à coudre), retors ou câblés, y compris ...
5402620000	10	-- Fils de polyesters NCVD (sauf fils à coudre), retors ou câblés, y compris ...
5402630000	10	-- Fils de polypropylène NCVD (sauf fils à coudre), retors ou câblés, y compris ...
5402690000	10	-- Autres fils NCVD (sauf fils à coudre), retors ou câblés du n° 54.02, y compris ...
5910000000	10	Courroies transporteuses ou de transmission en mat. textiles, même imprégnées ... avec de la mat. plastiques ou renforcées de métal ou ...
5911200000	10	- Gazes et toiles à bluter, même confectionnées
5911310000	-10	-- Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, utilisés sur les machines à papier ou similaires (...), de moins de 650 g/m ²
5911320000	10	-- Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, utilisés sur les machines à papier ou similaires (...), d'au moins 650 g/m ²
5911400000	10	- Etreindelles et tissus épais utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux
6801000000	10	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise).
6804100000	10	- Meules à moudre ou à défibrer, sans bâtis, et parties, en pierres naturelles ... ou en céramique, même avec parties en autres matières
6804300000	10	- Pierres à aiguiser ou à polir à la main, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels..., même avec parties en aut. mat.

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
6805100000	10	- Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur tissus en matière textile, même découpés, cousus ou autr. assemblés
6812990000	20	-- Amiante travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; autres ouvrages du n°68.12
6813890000	10	-- Autres garnitures de friction pour organes de frottement ne contenant pas d'amiante, du n° 68.13
6909110000	5	-- Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en porcelaine
6909120000	5	-- Art. pr usages chimiq. ou aut. usages techniq., dureté équivalente à 9 ou plus sur l'échelle de Mohs, en céramiq. aut. que porcelaine
6909190000	5	-- Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en céramique, autres que ceux des n°s 6909.11 et 6909.12
6909900000	5	- Auges, bacs et récipients similaires pour l'économie rurale, cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage, en céramique
7001000000	10	Calcin et autres déchets et débris de verre; verre en masse.
7002100000	10	- Verre en billes (autres que les microsphères du n° 70.18), non travaillé
7002200000	10	- Verre en barres ou baguettes, non travaillé
7010100000	10	- Ampoules en verre
7010200000	10	- Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre
7015100000	5	- Verres de lunetterie médicale, bombés, cintrés, creusés ou similaires, non travaillés optiquement
7017100000	5	- Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en quartz ou en autre silice fondus
7017200000	5	- Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée, jaugée, en verre d'un coeff. de dilatation linéaire n'excéd. pas 5×10^{-6} ...
7017900000	10	- Autre verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, du n° 70.17
7019110000	10	-- Fils coupés (chopped strands), d'une longueur n'excédant pas 50 mm, en fibres de verre (y compris la laine de verre)
7019120000	10	-- Stratifils (rovings) en fibres de verre (y compris la laine de verre)
7020001000	5	- Flotteurs pour filets de pêche en verre
7102210000	5	-- Diamants industriels, bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés, mais non montés ni sertis
7102290000	10	-- Diamants industriels, travaillés, autres que simplement sciés, clivés ou débrutés, mais non montés ni sertis
7118900000	0	- Monnaies ayant cours légal, autres que les pièces d'or
7201100000	5	- Fontes brutes non alliées contenant en poids 0,5 % ou moins de phosphore en gueuses, saumons ou autres formes primaires
7201200000	5	- Fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0,5 % de phosphore en gueuses, saumons ou autres formes primaires
7201500000	5	- Fontes brutes alliées et fontes spiegel, en gueuses, saumons ou autres formes primaires
7202110000	5	-- Ferromanganèse contenant en poids plus de 2 % de carbone
7202190000	5	-- Ferromanganèse contenant en poids au plus 2 % de carbone
7202210000	5	-- Ferrosilicium contenant en poids plus de 55 % de silicium
7202290000	5	-- Ferrosilicium contenant en poids au plus 55 % de silicium
7202300000	5	- Ferro-silico-manganèse
7202410000	5	-- Ferrochrome contenant en poids plus de 4 % de carbone
7202490000	5	-- Ferrochrome contenant en poids au plus 4 % de carbone
7202500000	5	-- Ferrochrome
7202600000	5	- Ferronickel
7202700000	5	- Ferromolybdène
7202800000	5	- Ferrotungstène et ferro-silico-tungstène
7202910000	5	-- Ferrotitane et ferro-silico-titane
7202920000	5	-- Ferrovanadium
7202930000	5	-- Ferroniobium
7202990000	5	-- Autres ferro-alliages, du n° 72.02

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
7203100000	5	- Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer, en morceaux, boulettes ou formes similaires
7203900000	5	- Autres produits ferreux spongieux et fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires
7204100000	5	- Déchets et débris de fonte
7204210000	5	-- Déchets et débris d'aciers inoxydables
7204290000	5	-- Déchets et débris d'aciers alliés autres que inoxydables
7204300000	5	- Déchets et débris de fer ou d'acier étamés
7204410000	5	-- Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets, d'autres fer et acier
7204490000	5	-- Autres déchets et débris, du n° 72.04
7204500000	5	- Déchets lingotés en fer ou en acier
7205100000	5	- Grenailles de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier
7205210000	5	-- Poudres d'aciers alliés
7205290000	5	-- Poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier autres que d'aciers d'alliés
7208540000	10	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, largeur 600mm ou plus, non enroulé, simplement laminé à chaud, épaisseur inférieure à 3mm
7208900000	10	- Autres produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, largeur 600mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, du n°72.08
7209250000	10	-- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, larg. 600mm ou plus, non enroulés, simplement laminés à froid, épais. 3mm ou plus
7209260000	10	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, larg. 600mm ou plus, non enroulé, simpl. laminé à froid, épais, excéd. 1mm et moins de 3mm
7209270000	10	-- Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, larg. 600mm ou plus, non enroulés, simplement laminés à froid, épais. de 0,5mm à 1mm
7209280000	10	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non alliés, larg. 600mm ou plus, non enroulé, simplement laminé à froid, épais. inférieure à 0,5mm
7209900000	10	- Autres produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, largeur de 600mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus, du n°72.09
7213100000	5	- Fil machine en fer ou en aciers non alliés comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage
7213911000	5	-- Fil machine en fer ou en aciers non alliés d'un diamètre n° excédant pas 5,5mm, autre que des n°s 7213.10 et 7213.20
7221000000	5	Fil machine en aciers inoxydables.
7222110000	10	-- Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire
7222190000	10	-- Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, autres que de section circulaire
7222200000	10	- Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid
7222300000	10	- Autres barres en aciers inoxydables, du n° 72.22
7222400000	10	- Profilés en aciers inoxydables
7223000000	10	Fils en aciers inoxydables.
7229200000	10	- Fils en aciers silico-manganeux
7229900000	10	- Fils en autres aciers alliés autres qu'en aciers silico-manganeux
7305120000	5	-- Tubes et tuyaux soudés longitudinalement aut. qu'à l'arc immergé, sect. circul., diamètre excéd. 406,4mm, pr oléoducs..., en fer ou acier
7306210000	5	-- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production, soudés, en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou de gaz.
7501100000	5	- Mattes de nickel
7501200000	5	- «Sinters» d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel
7502100000	5	- Nickel non allié sous forme brute
7502200000	5	- Alliages de nickel sous forme brute
7503000000	5	Déchets et débris de nickel.
7504000000	5	Poudres et paillettes de nickel.
7505210000	10	-- Fils en nickel non allié
7505220000	10	-- Fils en alliages de nickel

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
7506100000	10	- Tôles, bandes et feuilles en nickel non allié
7506200000	10	- Tôles, bandes et feuilles en alliages de nickel
7601100000	5	- Aluminium non allié sous forme brute
7601200000	5	- Alliages d'aluminium sous forme brute
7602000000	5	Déchets et débris d'aluminium.
7603100000	5	- Poudres d'aluminium à structure non lamellaire
7603200000	5	- Poudres d'aluminium à structure lamellaire; paillettes d'aluminium
7604210000	10	-- Profilés creux en alliages d'aluminium
7605190000	10	(--) Fils en aluminium non allié autres que ceux dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm
7605210000	10	(--) Fils en alliage d'aluminium non allié dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm
7605290000	10	(--) Fils en alliage d'aluminium non allié autres que ceux dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm
7801100000	5	- Plomb affiné sous forme brute
7801910000	5	-- Plomb sous forme brute, contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids
7801990000	5	-- Plomb sous forme brute, autre, du n° 78.01
7802000000	5	Déchets et débris de plomb.
7804110000	10	-- Feuilles et bandes en plomb, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)
7804200000	5	- Poudres et paillettes de plomb
7901110000	5	-- Zinc non allié, sous forme brute, contenant en poids 99,99 % ou plus de zinc
7901120000	5	-- Zinc non allié, sous forme brute, contenant en poids moins de 99,99 % de zinc
7901200000	5	- Alliages de zinc sous forme brute
7902000000	5	Déchets et débris de zinc.
7903100000	5	- Poussières de zinc
7903900000	5	- Poudres et paillettes de zinc
7905000000	10	Tôles, feuilles et bandes, en zinc.
8001100000	5	- Etain non allié, sous forme brute
8001200000	5	- Alliages d'étain sous forme brute
8002000000	5	Déchets et débris d'étain.
8101100000	5	-- Poudres de tungstène
8101940000	5	-- Tungstène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage
8101960000	10	-- Fils en tungstène
8101970000	5	-- Déchets et débris de tungstène
8102100000	5	- Poudres de molybdène
8102940000	5	-- Molybdène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage
8102950000	10	-- Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles, en molybdène
8102960000	10	-- Fils en molybdène
8102970000	5	-- Déchets et débris de molybdène
8103200000	5	- Tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; poudres de tantale
8103300000	5	- Déchets et débris de tantale
8104110000	5	-- Magnésium sous forme brute, contenant au moins 99,8 % en poids de magnésium
8104190000	5	-- Magnésium sous forme brute, contenant moins 99,8 % en poids de magnésium
8104200000	5	- Déchets et débris de magnésium
8104300000	5	- Conçus pour être et granules calibrés en magnésium; poudres de magnésium
8105200000	5	- Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt, cobalt sous forme brute; poudres de cobalt
8105300000	5	- Déchets et débris de cobalt
8105900000	5	- Autres ouvrages en cobalt du n° 81.05
8107200000	5	- Cadmium sous forme brute; poudres de cadmium
8107300000	5	- Déchets et débris de cadmium
8108200000	5	- Titane sous forme brute; poudres de titane
8108300000	5	- Déchets et débris de titane

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
8109200000	5	- Zirconium sous forme brute; poudres de zirconium
8109300000	5	- Déchets et débris de zirconium
8110100000	5	- Antimoine sous forme brute; poudres d'antimoine
8110200000	5	- Déchets et débris d'antimoine
8112120000	5	-- Béryllium sous forme brute; poudres de béryllium
8112130000	5	-- Déchets et débris de béryllium
8112210000	5	-- Chrome sous forme brute; poudres de chrome
8112220000	5	-- Déchets et débris de chrome
8112510000	5	-- Thallium sous forme brute; poudres de thallium
8112520000	5	-- Déchets et débris de thallium
8112920000	5	-- Germanium, vanadium, gallium, hafnium (celtium), indium, niobium(columbium) et rhénium sous forme brute, de déchets, débris ou de poudres
8202310000	10	-- Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies), avec partie travaillante en acier
8202390000	10	-- Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies) y compris les parties, autres que avec partie travaillante en acier
8202400000	10	- Chaînes de scies, dites coupantes
8202910000	10	-- Lames de scies droites, pour le travail des métaux
8205100000	10	- Outils de perçage, de filetage ou de taraudage
8205200000	10	- Marteaux et masses
8205300000	10	- Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois
8205600000	10	- Lampes à souder et similaires
8207130000	10	-- Outils de forage ou de sondage, avec partie travaillante en cermets
8207300000	10	- Outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner
8207400000	10	- Outils à tarauder ou à fileter
8207600000	10	- Outils à aléser ou à brocher
8207700000	10	- Outils à fraiser
8208100000	10	- Côteaux et lames tranchantes pour le travail des métaux
8208300000	10	- Côteaux et lames tranchantes pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire
8208400000	10	- Côteaux et lames tranchantes pour machines agricoles, horticoles ou forestières
8210000000	10	Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons.
8213000000	10	Ciseaux à doubles branches et leurs lames.
8214200000	10	- Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)
8401200000	5	- Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties
8401300000	5	- Eléments combustibles (cartouches) non irradiés pour réacteurs nucléaires
8407290000	10	-- Moteurs pour la propulsion de bateaux autres que du type hors-bord
8408100000	10	- Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) pour la propulsion de bateaux
8409100000	10	- Parties de moteurs pour l'aviation
8421110000	10	-- Ecrémeuses
8421120000	10	-- Essoreuses à linge
8424200000	10	- Pistolets aéroglyphes et appareils similaires
8428600000	5	- Téléphériques (y compris les télésièges et remonte-pentes); mécanismes de traction pour funiculaires
8430200000	5	- Chasse-neige
8432100000	10	- Charrues
8473210000	10	-- Parties et accessoires (autres que coffret, housse et similaires) des machines à calculer électronique, des n°s 8470.10, 8470.21 ou 8470.29
8473290000	10	-- Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) des machines du n° 84.70, à l'exclusion de ceux du n°8473.21
8473500000	10	- Parties et accessoires (...) qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des n°s 84.70 à 84.72
8482400000	10	- Roulements à aiguilles
8483200000	10	- Paliers à roulements incorporés

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
8502310000	5	-- Groupes électrogènes à énergie éolienne
8505201000	10	-- Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques pour véhicules automobiles
8505209000	10	-- Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques autres que pour véhicules automobiles
8505900000	10	- Eléctro-aimants; plateaux...électromagnétiques similaires de fixation; têtes de levage électromagnétiques; parties des articles du n° 85.05
8511200000	10	- Magnétos, dynamos-magnétos et volants magnétiques électriques, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
8511300000	10	- Distributeurs et bobines d'allumage électriques, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
8512100000	10	- Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 85.39) visuelle utilisés pour les bicyclettes
8512400000	10	- Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques pour cycles ou automobiles
8513900000	10	- Parties de lampes du n° 85.13
8531200000	10	- Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED)
8535100000	10	- Fusibles et coupe-circuit à fusibles pour une tension excédant 1000 volts
8535210000	10	-- Disjoncteurs pour une tension excédant 1.000 volts et inférieure à 72,5 kV
8541100000	10	- Diodes, autres que les photodiodes et les diodes émettrices de lumière
8541210000	10	-- Transistors, autres que les phototransistors, à pouvoir de dissipation inférieur à 1 W
8541290000	10	-- Transistors, autres que les phototransistors à l'exclusion de ceux à pouvoir de dissipation inférieur à 1 W
8541300000	10	- Thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles
8541401000	0	-- Cellules solaires même assemblées en modules ou non, ou constituées en panneaux
8541409000	0	-- Dispositifs photosensibles à semi-conducteurs (à l'exclusion des cellules solaires); diodes émettrices de lumière
8541600000	10	- Cristaux piézo-électriques montés
8543100000	10	- Accélérateurs électriques de particules
8543200000	10	- Générateurs électriques de signaux
8545110000	10	-- Electrodes en charbon, des types utilisés pour fours, avec ou sans métal, pour usages électriques
8545190000	10	-- Electrodes en charbon, autres que ceux des types utilisés pour fours, avec ou sans métal, pour usages électriques
8546100000	10	- Isolateurs en verre pour l'électricité
8546200000	10	- Isolateurs en céramique pour l'électricité
8547100000	10	- Pièces isolantes en céramique, noyées dans la masse, pr machines, appareils ou installations électriq., aut. que les isolateurs du n°85.46
8547200000	10	- Pièces isolantes en mat. plastiq., noyées dans la masse, pr machines, app. ou installations électriq., aut. que les isolateurs du n°85.46
8547900000	10	- Tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement
8701301000	5	-- Tracteurs à chenilles neufs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 87.09)
8701302000	5	-- Tracteurs à chenilles usagés (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 87.09)
8710000000	20	Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties.
8713100000	0	- Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides sans mécanisme de propulsion
8713900000	0	- Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, avec moteur ou autre mécanisme de propulsion
8906100000	10	- Navires de guerre
9001200000	10	- Matières polarisantes en feuilles ou en plaques
9001900000	10	- Autres lentilles, prismes, miroirs et aut. éléments d'optique en toutes mat., non montés, aut. que ceux en verre non travaillé optiquement
9003110000	10	-- Montures de lunettes ou d'articles similaires, en matières plastiques
9003190000	10	-- Montures de lunettes ou d'articles similaires, autres qu'en matières plastiques
9004100000	10	- Lunettes solaires

PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER EN 2019 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
9005900000	10	- Parties et accessoires des instruments du n° 90.05 (y compris les bâtis)
9008900000	10	- Parties et accessoires de projecteurs d'images fixes et d'appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction
9010900000	10	- Parties et accessoires des appareils et matériels du n° 90.10
9013800000	10	- Autres dispositifs, appareils et instruments d'optiques, du n° 90.13
9021100000	0	- Articles et appareils d'orthopédie (y compris les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles) ou pour fractures
9021210000	0	-- Dents artificielles
9021290000	0	-- Articles et appareils de prothèse dentaire autres que les dents artificielles
9021310000	0	-- Prothèses articulaires
9021390000	0	-- Autres articles et appareils de prothèse du n° 90.21
9021400000	0	- Appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et accessoires
9021500000	0	- Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires
9021900000	0	- Autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, pr compenser une déficience ou une infirmité
9028100000	10	- Compteurs de gaz, y compris les compteurs pour leur étalonnage
9028300000	10	- Compteurs d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage
9029100000	10	- Compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires
9029200000	10	- Indicateurs de vitesse et tachymètres autres que ceux du 90.14 ou 90.15; stroboscopes
9030100000	10	- Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes
9030310000	10	-- Multimètres, sans dispositif enregistreur
9030320000	10	-- Multimètres, avec dispositif enregistreur
9030390000	10	-- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité... avec dispositif enregistreur, sauf multimètre
9030820000	10	-- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur
9030840000	10	-- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, avec dispositif enregistreur
9031410000	10	-- Autres instruments et appareils optiques pour le contrôle des disques, des dispositifs à semi-conducteur, des masques ou des réticules ...
9031490000	10	-- Autres instruments et appareils optiques' l'exclusion de ceux du n° 90.31
9032100000	10	- Thermostats
9032200000	10	- Manostats (pressostats)